

Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

http://www.sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article1718

CP à 12, Rythmes : du grand n'importe quoi !

- Actualité des luttes - Premier degré -

Date de mise en ligne : vendredi 30 juin 2017

SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

CP à 12 : Le grand n'importe-quoi !

Les CP à 12, véritable mesure de marketing politique, vont s'ouvrir via le redéploiement de postes existants, en sacrifiant un certain nombre de postes PDMQDC (qui ont eu à peine le temps d'exister) et des postes de remplaçant-e-s (déjà largement insuffisants, en particulier dans des circos comme celles de Longwy ou de Toul). Les annonces de « créations de postes » ne sont donc qu'un énorme mensonge !

À 10 jours de la fin de l'année scolaire, cette mesure met les équipes éducatives en grande difficulté, et oblige les personnels à abandonner des projets à long terme déjà pensés.

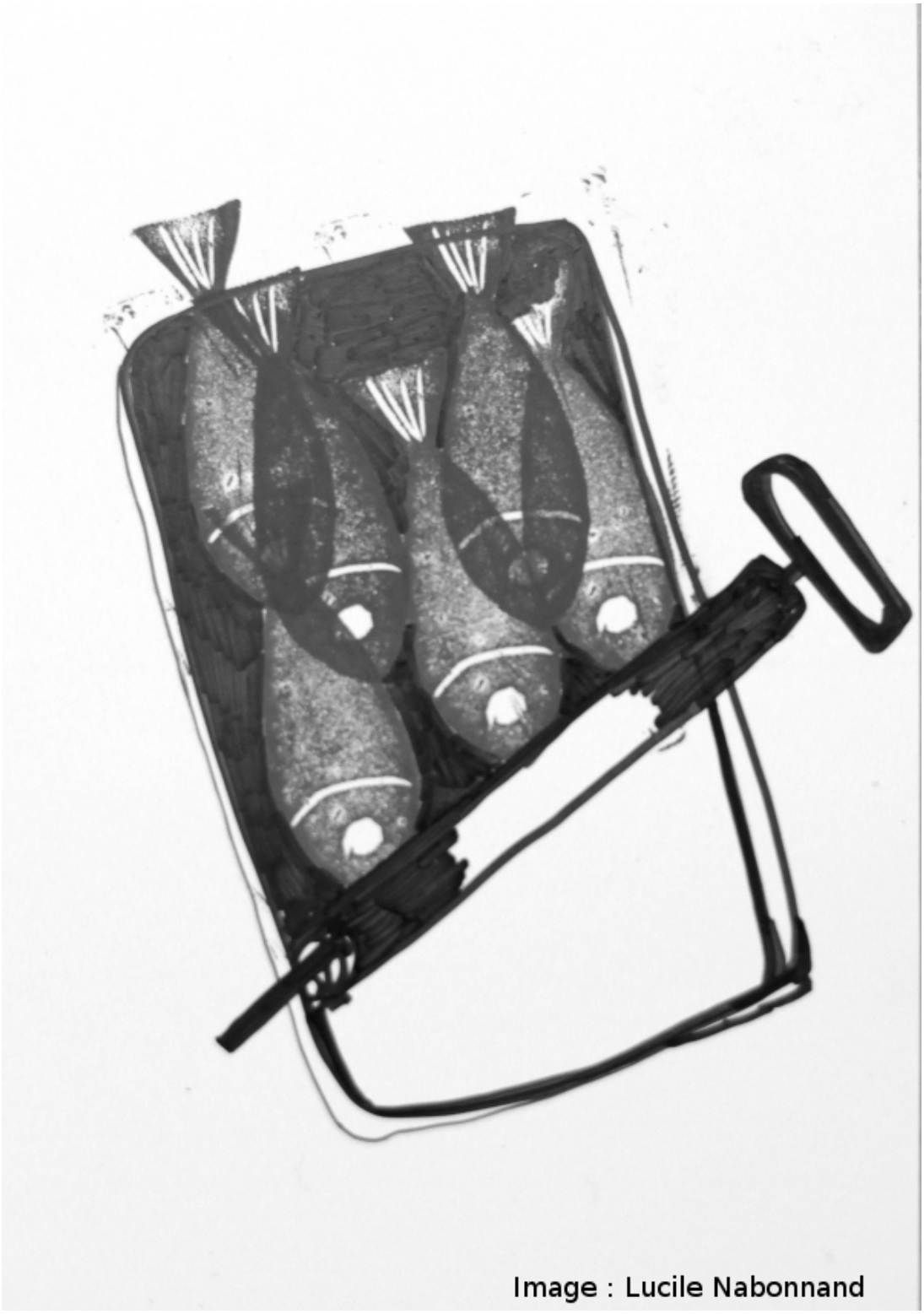
Les locaux pour diviser en deux les classes de CP sont souvent inexistants ou insuffisants. Les municipalités ne sont pour beaucoup pas en mesure d'assurer des conditions matérielles satisfaisantes pour créer ces classes.

Ce cadre d'effectif restreint imposé sur un seul niveau bafoue la liberté pédagogique des équipes qui ne pourraient plus former des classes multi-âges ou décider d'autres organisations qui sortent du cadre traditionnel.

Ces nouvelles contraintes sur la répartition des élèves pèsent sur les effectifs des autres classes.

<dl class='spip_document_2251 spip_documents spip_documents_right' style='float:right;width:600px;'>

Copyright © SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz



Dans le 54, cela représente 6 postes cette année (pour les écoles élémentaires en REP+). Pour l'instant le DASEN ne touche pas aux PDMQDC (il redéploie des moyens qui auraient normalement dû servir à des ouvertures de classes). Pour l'année prochaine, avec l'extension de la réforme aux CP et CE1 des REP et REP+, le dispositif est clairement menacé. Symptomatique de la précipitation de cette réforme, Le Dasen a annoncé ces postes à seulement 3 semaines des vacances. Les personnes recrutées ne sont toujours pas nommées. Par ailleurs l'appel à candidature pose question : ce sont des postes à profil soumis à l'avis de l'IEN. Comme les nominations ne se feront que début juillet, ces personnels ne seront pas titulaires du poste.

Copyright © SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

Rythmes : encore plus d'inégalités !

Un nouveau décret dérogatoire à la réforme des rythmes scolaires aménage la réforme des rythmes en rendant possible l'organisation de la semaine sur 4 jours. Il est applicable, dès sa parution, à la mi juin, pour une mise en oeuvre à la rentrée scolaire 2017-2018.

Ce texte engendre des possibilités de réorganisation du temps scolaire, sans concertation des personnels alors que les mesures dérogatoires prévues par ce texte vont impacter leurs conditions de travail et d'exercice, sur les familles mais également sur les personnels en charge des activités périscolaires et les personnels municipaux qui travaillent dans les écoles. **Avant même que le texte ne soit publié, plusieurs municipalités ont déjà annoncé qu'elles modifiaient les organisations hebdomadaires des écoles unilatéralement dans un total déni de démocratie.**

Il s'agit ici une énième déréglementation qui renouvelle les possibilités d'allègement des semaines en raccourcissant les vacances et en créant un cadre horaire global sur l'année, ce qui va vers l'annualisation du temps de travail des personnels comme c'est déjà le cas pour les remplaçant-e-s. **Cela permet aux communes d'adapter le calendrier des vacances scolaires et renforce la territorialisation de l'école au détriment de l'égalité des élèves et des personnels sur le territoire.**

Ce nouveau texte dérogatoire à la réforme des rythmes scolaires ne revient pas sur la réforme en elle- même. Le véritable bilan de cette réforme des rythmes contestée de toute part est encore ajourné.

Ce bilan est pourtant catastrophique tant pour les enseignant-e-s que pour les élèves : emplois du temps aléatoires, amplitude horaires augmentée, confusion entre périscolaire et scolaire, municipalités intrusives avec les PEDT, fatigue accrue pour les élèves et les personnels...**À force de dérogations et de multiples aménagements territoriaux, qui ont surtout visé à faire faire des économies aux collectivités locales pour l'organisation des activités périscolaires,** cette réforme a semé une grande confusion, sans bénéfice ni pour les élèves ni pour les personnels, bien au contraire.

Copyright © SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz